



**Mercredi 5 septembre 2007**

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**Départ à la retraite de Jean-Marc Kuhn, directeur de l'Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS), après 28 ans de service à l'Etat de Fribourg**

**Engagé en 1979 par le canton de Fribourg, Jean-Marc Kuhn avait repris en 1983 la tête de l'ancien Office cantonal des assurances sociales, aujourd'hui ECAS. Il a fait valoir ses droits à la retraite anticipée et quittera ses fonctions à la fin du mois de mars 2008.**



L'ECAS, rattaché à la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS), est chargé de coordonner les prestations de l'Etat dans le domaine des assurances sociales et sur le plan de la compensation. Diverses caisses et institutions lui sont administrativement attribuées. L'ECAS regroupe notamment la Caisse cantonale de compensation AVS, la Caisse cantonale de compensation pour allocations familiales ainsi que l'Office cantonal de l'assurance-invalidité.

En 1983, date à laquelle J.-M. Kuhn reprenait la direction de l'ECAS, l'établissement comptait près de 80 collaboratrices et collaborateurs et versait des prestations de l'ordre de 254 millions de francs. Vingt-quatre ans plus tard, l'ECAS emploie 190 personnes et le montant des prestations qu'il verse atteint les 882 millions de francs. Une évolution qui s'explique par les changements profonds en matière d'assurances sociales que la Suisse et le canton ont connus ces dernières années. A titre d'exemple, l'introduction en 1991 par le canton des allocations familiales pour les personnes sans activité lucrative et de condition modeste, celle en 1992 respectivement en 2005 des allocations maternité cantonales et fédérales ou encore l'introduction en 1996 de la réduction des primes LA-MAL. D'autres changements importants, voire fondamentaux sont également intervenus avec l'entrée en vigueur de la 10<sup>ème</sup> révision AVS en 1997. Il s'agit notamment de l'introduction du « splitting » (partage des revenus des conjoints pour le calcul des rentes) et de l'introduction de la rente de veuf.

L'évolution de la situation en matière d'assurances sociales a demandé une adaptation constante de l'organisation de l'ECAS aux nouvelles exigences fédérales et cantonales. Le Conseil d'Etat tient à exprimer sa grande reconnaissance à M. J.-M. Kuhn pour avoir mis ses compétences à disposition du canton durant toutes ces années. Compétences par ailleurs reconnues au niveau national, puisque M. Kuhn a assumé la fonction de président de la Conférence suisse des caisses cantonales de compensation durant plusieurs années. Il siège encore aujourd'hui au sein de cette conférence en tant que représentant de la Conférence latine et responsable du ressort « familles ».

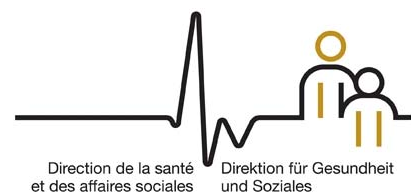
Le poste de directrice ou de directeur de l'ECAS sera prochainement mis au concours par la DSAS.

**CONTACTS ET INFORMATIONS**

**Etablissement cantonal des assurances sociales, M. Jean-Marc Kuhn, Directeur, tél. 026 305 52 52 (11h00-12h00).**

**Homepage : [www.caisseavsfr.ch](http://www.caisseavsfr.ch)**

Direction de la santé et des affaires sociales, Claudia Lauper, conseillère scientifique, tél. 026 305 29 04 – 079 347 51 38



**Retrouvez les communiqués de presse sur le site internet de la Direction de la santé et des affaires sociales <http://admin.fr.ch/dsas/>**